

**SECTION 1 – COORDONNÉES**

(voir Instructions section B)

**1.1 DEMANDEUR (personne physique)**

Nom		Prénom			
Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)			Appartement	Ville, village ou municipalité	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (privé)	Téléphone (bureau)	Poste
Télécopieur		Adresse de courrier électronique			

**1.2 REQUÉRANT**

Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James		Municipalité :	Ville, village ou municipalité		
		MRC :	Municipalité régionale de comté		
Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)			Appartement	Ville, village ou municipalité	
Province	Pays	Code postal	Téléphone (bureau)		Poste
Télécopieur		Adresse de courrier électronique			

**SECTION 2 – LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ**

(voir Instructions section C)

Nom du canton, de la paroisse ou de la seigneurie		Rang	Lot	Bloc
Feuillet SNRC				
N° du site MERN (p. ex., 22A05-003)		Sablière sans N° de site	Oui	Non*
Coordonnées UTM NAD83 :			N° de la zone	
Est			Nord	

**SECTION 3 – MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE DEMANDÉE**

(voir Instructions section D)

**Volet 1 – Réaménagement et restauration d'une sablière**

Nombre d'hectares à réaménager/restaurer	Total de l'aide (maximum selon les paliers prévus au programme)
--	---

**Volet 2 – Caractérisation d'une sablière**

(Maximum de 20 000 \$)
------------------------

**Volet 3 – Revalorisation d'une sablière**

(Maximum établi en soustrayant les volets 1 et 2 du maximum admissible pour un projet ou maximum de 25 000 \$ pour un projet ayant déjà bénéficié du volet 1 du Programme)
--

**Frais d'administration (si applicable)**

	Nombre d'heures	Taux horaire majoré des charges sociales	Total
Négociation du contrat avec les fournisseurs			
Vérification des travaux			
<b>Total</b>			

**Total de l'aide pour le projet**

(Addition des volets 1, 2, 3 et des frais d'administration, sans dépasser 50 000 \$)
--

**Description détaillée des travaux réalisés dans le cadre du volet 1 – Réaménagement et restauration d'une sablière**

**Description détaillée des travaux réalisés dans le cadre du volet 2 – Caractérisation d'une sablière**

**Description détaillée des travaux réalisés dans le cadre du volet 3 – Revalorisation d'une sablière**

**SECTION 5 – DÉBOISEMENT** (voir Instructions section F)

Déboisement nécessaire?	Oui*	Non	* Si oui, indiquer la superficie :
Un chemin d'accès doit-il être aménagé/construit?	Oui*	Non	* Si oui, assurez-vous d'obtenir les permis requis : <a href="https://mffp.gouv.qc.ca/">https://mffp.gouv.qc.ca/</a> .

**SECTION 6 – AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE** (voir Instructions section G)

Les travaux planifiés sont-ils assujettis à l'obtention d'une autorisation ou d'une déclaration de conformité en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement?	Oui*	Non	* Si oui, assurez-vous d'obtenir les autorisations ou les actes statutaires nécessaires : <a href="http://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/inter.htm">http://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/inter.htm</a> .
---	------	-----	---

**SECTION 7 – LOCATION DE TERRES PUBLIQUES** (voir Instructions section H)

Les travaux de revalorisation mèneront-ils à une occupation des terres publiques?	Oui*	Non	* Si oui, assurez-vous d'obtenir le droit d'occupation des terres publiques en vertu de la <i>Loi sur les terres du domaine de l'État</i> . À ce sujet, vous pouvez consulter le lien suivant : <a href="https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/location-achat-territoire-public/obtenir-terrain/demande-location-achat/">https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/location-achat-territoire-public/obtenir-terrain/demande-location-achat/</a> .
---	------	-----	---

**SECTION 8 – DOCUMENTATION À JOINDRE** (voir Instructions section I)

<p>Une copie certifiée de la résolution qui désigne le demandeur comme représentant du requérant.</p> <p>Une carte de localisation à l'échelle 1/50 000 géoréférencée (emplacement de la sablière et des chemins d'accès au site).</p> <p>Des photographies (géoréférencées) ou des documents visuels récents montrant l'état du site.</p> <p>Plan des travaux à réaliser.</p> <p>Tous les documents pertinents pour justifier la demande.</p>
--

**SECTION 9 – DÉCLARATION DU RESPONSABLE** (voir Instructions section J)

Je déclare que tous les renseignements fournis dans le formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets.	
Je m'engage à respecter la LQE et les règlements afférents ainsi que la <i>Loi sur l'Autorité des marchés publics</i> (RLRQ, chapitre A-33.2.1) et à obtenir les autorisations requises avant le début des travaux.	
Date	Signature : _____ Nom du signataire (lettres moulées) :

**Veillez transmettre ce formulaire ainsi que les documents exigés :**

**Par courriel**

[services.mines@mern.gouv.qc.ca](mailto:services.mines@mern.gouv.qc.ca)

**Par la poste**

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
Direction du développement et du contrôle de l'activité minière  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, Bureau C-320  
Québec (Québec) G1H 6R1

**Nous joindre**

Téléphone : 418 627-6292  
Sans frais : 1 800 363-7233  
[services.mines@mern.gouv.qc.ca](mailto:services.mines@mern.gouv.qc.ca)

# INSTRUCTIONS

## A. INFORMATION GÉNÉRALE

Les présentes instructions sont un outil d'accompagnement du demandeur qui vise à l'aider à remplir le formulaire, conformément aux attentes du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans le cadre du Programme d'aide financière du MERN pour accélérer la mise en valeur du territoire public par la remise en état de sablières et de gravières.

## B. COORDONNÉES

Dans cette section, il est demandé de fournir les renseignements généraux sur le demandeur, soit la personne physique qui présente la demande, et sur le requérant du Programme, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'une municipalité régionale de comté ou du gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

## C. LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ

Cette section couvre les renseignements à fournir quant à la localisation du projet. Pour qu'il soit possible de bien localiser la sablière qui fait l'objet de la demande, il est recommandé de remplir le plus grand nombre possible de cases de cette section.

Le feuillet SNRC est une subdivision cartographique du Canada à l'échelle 1/50 000. Il est possible de consulter les cartes des différents feuillets SNRC du Québec dans GESTIM, à l'adresse suivante : [https://gestim.mines.gouv.qc.ca/ftp/cartes/carte\\_50000.asp](https://gestim.mines.gouv.qc.ca/ftp/cartes/carte_50000.asp). Il faut noter que la nomenclature des sablières utilisée par le Ministère comprend le feuillet SNRC, suivi d'un nombre (p. ex., 32D11-11). Le numéro du site du Ministère peut être obtenu dans GESTIM, en consultation gratuite, à l'adresse suivante : <https://gestim.mines.gouv.qc.ca>.

Si la sablière ciblée est située sur des terres publiques, sans qu'il existe de numéro de site du Ministère, il peut s'agir d'une exploitation ancienne, sans bail depuis 1991 (elle n'apparaît donc pas au registre informatisé), ou encore d'une exploitation illicite.

## D. MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE DEMANDÉE

Les montants maximaux admissibles pour chaque projet dans sa totalité et pour chaque volet particulier sont les suivants :

- **Pour une même demande** : un montant maximal de 50 000 \$ pourra être octroyé pour la sablière concernée, et ce, peu importe le nombre de volets visés par le projet (somme des volets 1, 2 et 3 et des frais d'administration);
- **Pour le volet 1) Réaménagement et restauration d'une sablière** : un montant maximal déterminé par paliers selon la superficie à réaménager et à restaurer pourra être octroyé, sans dépasser le montant maximal par projet de 50 000 \$. Les paliers sont présentés au tableau suivant :

Superficie	Montant admissible
1 ha et moins	15 000 \$
Au-dessus de 1 ha et jusqu'à 2 ha	Aux 15 000\$ s'ajoutent 13 000 \$ calculés proportionnellement
Au-dessus de 2 ha et jusqu'à 3 ha	Aux 28 000\$ s'ajoutent 12 000 \$ calculés proportionnellement
Au-dessus de 3 ha et jusqu'à 4 ha	Aux 40 000\$ s'ajoutent 11 000 \$ calculés proportionnellement
Plus de 4 ha	Maximum de 50 000 \$ atteint

- **Pour le volet 2) Caractérisation environnementale d'une sablière (phases I et II uniquement)** : un montant maximal de 20 000 \$ pourra être octroyé;
- **Pour le volet 3) Revalorisation d'une sablière** : un montant établi en soustrayant du maximum pour un projet (50 000 \$) les montants demandés pour les volets 1 et 2 et les frais d'administration.

Dans le cas où une nouvelle demande portant uniquement sur le volet 3) **Revalorisation d'une sablière est soumise pour une sablière ayant préalablement bénéficié du volet 1) Réaménagement et restauration d'une sablière**, un montant maximal de 25 000 \$, incluant les frais d'administration, pourra être octroyé, et ce, peu importe le montant accordé pour la restauration dans un projet antérieur sur le même site.

## E. INFORMATION SUR LE PROJET

Cette section couvre les renseignements importants concernant la réalisation du projet, selon les trois volets prévus dans le Programme. On demande donc d'y inscrire la raison de la demande, selon le volet concerné, l'état actuel du site, l'évaluation sommaire du potentiel restant ou les contraintes limitant la poursuite de l'exploitation, la nature des travaux qui seront entrepris, les travaux déjà réalisés (le cas échéant), la durée ainsi que la période prévue pour les travaux à réaliser pour chacun des volets concernés.

Si le demandeur le souhaite, il peut joindre un document explicatif plus détaillé. Dans ce cas, il est possible de renvoyer aux sections correspondantes du document joint.

## F. DÉBOISEMENT

Cette section couvre les renseignements à fournir concernant le déboisement. Il faut remplir cette section s'il y a intention de déboiser. Le cas échéant, préciser la superficie et indiquer s'il y a intention de construire ou d'aménager un chemin d'accès. Le cas échéant, demander l'autorisation ou le permis d'intervention requis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs : <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/services-entreprises-et-organismes/permis-d-intervention-et-autorisations/>.

Pour obtenir plus d'information à ce sujet, veuillez communiquer avec l'unité de gestion concernée du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Les coordonnées se trouvent à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/forets-faune-parcs/coordonnees-du-ministere/reseau-regional/#c13285>.

## G. AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Selon la méthode de restauration privilégiée, une autorisation ou une déclaration de conformité, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pourrait être requise avant d'amorcer les travaux de restauration.

En ce qui concerne les méthodes de restauration des sablières, il est possible de consulter les [articles 42 et 43](#) du *Règlement sur les carrières et sablières*. Celles qui sont prévues à l'article 42 doivent être privilégiées, car aucune autorisation n'est exigée pour ces travaux.

Avant d'entreprendre des travaux de restauration comme ceux prévus à l'article 43, veuillez communiquer avec la direction régionale du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernée. Les coordonnées se trouvent à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/environnement/coordonnees/adresses-des-directions-regionales/>.

## H. LOCATION DE TERRES PUBLIQUES

Lorsque, dans le cadre du volet de revalorisation d'une sablière, des aménagements demeureront sur les terres publiques à la fin des travaux, il faut prévoir une autorisation particulière ou un droit foncier délivrés en vertu de la *Loi sur les terres du domaine de l'État*. Des exemples de tels aménagements sont l'aménagement d'un sentier récréatif, d'un stationnement, d'un terrain de camping, etc.

Les liens suivants fournissent plus de renseignements sur la location des terres publiques :

<https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/location-achat-territoire-public/obtenir-terrain/demande-location-achat/>;

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/occupation-du-territoire-public/activites-commerciales-industrielles/obtenir-terrain/>.

Pour obtenir de plus amples renseignements, il est également possible de se référer au Centre de services du territoire public, dont les coordonnées apparaissent au bas des liens fournis.

## I. DOCUMENTATION À JOINDRE

Les documents à joindre à la demande d'aide financière sont les suivants :

- Comme le requérant est une municipalité ou une MRC, le demandeur (personne qui fait la demande) doit fournir une copie certifiée de la résolution l'autorisant à présenter la demande au nom du demandeur (requérant);
- Une carte de localisation à l'échelle 1/50 000 (ou mieux) géoréférencée montrant l'emplacement de la sablière et les chemins d'accès au site;
- Des photos (géoréférencées) ou des documents visuels récents montrant, de façon non équivoque, l'état du site avant tous les travaux préparatoires;
- Un plan géoréférencé de l'ensemble des travaux et des aménagements planifiés;
- Tous les documents pertinents pour justifier la demande (p. ex., rapport de l'état du site, de la ressource restante et des travaux à réaliser ou soumissions d'entrepreneurs pour les travaux à réaliser, l'estimation des coûts des travaux.).

## J. DÉCLARATION DU RESPONSABLE

En cochant les cases appropriées, le signataire atteste l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande ainsi que dans les documents joints et s'engage à respecter la LQE et les règlements afférents ainsi que la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, chapitre A-33.2.1) et à obtenir les autorisations requises avant le début des travaux.